



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue au Centre communautaire, à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Louise Robert
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

Est absente :

Madame la conseillère Françoise Lafrenière

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Monsieur l'Officier en bâtiment et en environnement Samir Grine
Madame l'assistante administrative Lucie Joly

Média :

Monsieur Louis-André Jalbert, Radio CHGA 97,3 FM

Citoyens :

Monsieur Gilles Labelle	Monsieur Marc Beaudoin
Monsieur Denis Barbe	Madame Francine Bluteau
Monsieur Ronald Dubeau	Madame Sylvie Léveillé
Madame Line Lachapelle	Monsieur Guy Grégoire
Monsieur François Humell	Madame Louise Humell
Monsieur Rob McVey	Madame Louise Gavrel
Madame Anne Bordé	Monsieur François Bordé
Madame Linda Faith	Madame Martine Hansbury
Madame Kathy Deslaurier	Madame Karen West
Madame Mélanie Charette	Madame Lise Lafontaine
Monsieur Luc Charrette	Monsieur Christopher Charrette
Madame Lorraine Micomonaco	

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2021-09-233 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-234 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-235 Autorisation pour signer la convention d'aide financière avec le ministre des Transports du Québec (MTQ) – Chemin Lac-Vert

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire, Gary Lachapelle et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, la convention d'aide financière avec le MTQ concernant le chemin Lac-Vert.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2021-09-236 Installation de balises de type « ped-zone » sur le chemin Lac-Sainte-Marie pour démarquer le passage pour piétons près de la piétonnière

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a procédé à une demande auprès du Ministère des transports du Québec pour l'installation d'équipement de sensibilisation pour les piétons sur le chemin de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'installer des balises de type « ped-zone » au centre du chemin Lac-Sainte-Marie pour sensibiliser les usagers du passage pour piétons en face de la piétonnière.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-237 Abrogation de la résolution # 2021-07-172 intitulée « Demande d'aide financière auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'organisation commune de la journée de la culture et de la fête des voisins 2021 »

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'abroger la résolution # 2021-07-172 intitulée « Demande d'aide financière auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'organisation commune de la journée de la culture et de la fête des voisins 2021 ».

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-238 Projet de développement « Le Complexe touristique du Lac Fournier »

Considérant que le promoteur Activar Hôtel souhaite débiter dès cette année la réalisation d'un projet-pilote pour le Complexe du Lac Fournier en implantant 5 structures modulaires (Pods) qui serviront de prototypes pour les méthodes de construction et d'études de marché pour le projet en général.

Considérant que ce projet consiste à construire sur une partie de terrain qui se situent autour du lac Fournier pour en faire des hébergements qui seront faits en 3 volets, soient :

- un hôtel traditionnel;
- des structures modulaires d'hébergement avec services;
- des structures modulaires d'hébergement sans services.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'approuver le Projet-pilote de développement « Le Complexe touristique du lac Fournier » du promoteur Activar Hôtel dans le secteur Mont Ste-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame Cheryl Sage-Christensen, conseillère au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, du dépôt du 1^{er} projet de Règlement numéro 2021-09-001 modifiant le règlement de zonage numéro 92-10-02 en vue d'ajouter l'usage « résidence unifamiliale isolée (H1) » à la zone F-131, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Cheryl Sage-Christensen, conseillère siège # 1

Avis de motion

Je soussignée, Madame Louise Robert au siège # 5 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, du dépôt du projet de Règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2021-07-002 pour l'emprunt des travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 3, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Louise Robert, conseillère siège # 5

2021-09-239 Autorisation pour signer la convention d'aide financière avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs - Station de nettoyage d'embarcations

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire, Gary Lachapelle et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, la convention d'aide financière avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour une installation de station de nettoyage d'embarcations nautiques.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-240 Appui de la demande de Madame Sylvie Léveillé auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Considérant que Madame Huguette Léveillé, représentée par Madame Sylvie Léveillé, exploite une sablière, reconnue par droits acquis auprès de la CPTAQ en date du 19 mai 2015, laquelle sablière est située au 17, chemin Léveillé depuis de nombreuses années.

Considérant que Madame Léveillé affirme avoir eu un certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en date du 5 août 2015.

Considérant que le conseil municipal reconnaît ces droits acquis sur l'usage d'une sablière en concordance avec les règlements municipaux.

Considérant que les numéros de cadastres suivants, 5 282 410 d'une superficie de 46,0410 m² et le lot 5 282 411 d'une superficie de 36,9612 m² sont concernés dans cette demande.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu que la municipalité appuie la demande de Madame Huguette Léveillé, représentée par Madame Sylvie Léveillé auprès de la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de cette dernière pour l'aliénation par vente de roulement à la CPTAQ dans le but de créer un lot au sein de la zone agricole provinciale décrétée.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-241 Appui de la demande de Madame Line Lachapelle auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Considérant que Mme Line Lachapelle a déposé auprès de la CPTAQ une demande d'autorisation d'aliénation (lotissement) d'une partie de son terrain dans la zone agricole provinciale décrétée en vue d'un futur ensemble résidentiel sur la partie du terrain situé aux abords de la rivière Gatineau et d'une utilisation à d'autres fins que l'agriculture;

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis par résolution des municipalités pour étudier une demande;

Considérant que l'usage résidentiel projeté dans cette parcelle de terrain est conforme à notre réglementation d'urbanisme, plus particulièrement le règlement de zonage N° 92-10-02 et ses amendements successifs;

Considérant que les études réalisées par un consultant agronome et un ingénieur forestier soutiennent que cette partie de terrain a potentiel nul pour l'exercice de l'agriculture ou de l'agroforestier (*les rapports d'études en appui à cette conclusion sont joints à cette résolution comme annexe et à la demande auprès de la CPTAQ*);

Considérant que dans le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, tout comme dans le schéma



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

d'aménagement et de développement révisé (SADR), viennent confirmer l'importance de permettre un développement des infrastructures récréatives et récréo-fluviale selon les orientations formulées dans le SAD et le SADR;

Considérant que l'inventaire des terres agricoles fédérales et leur clarification selon le potentiel agricole montre que cette partie de terrain agricole n'est pas propice à l'agriculture et montre un classement dans la catégorie des terrains faibles à nuls pour l'exercice d'une agriculture dynamique ou voir même non récupérable;

Considérant que la localisation de cette parcelle riveraine à la Rivière Gatineau et avoisinant l'ensemble résidentiel sur le chemin Kuujjuaq la rend propice à un ensemble résidentiel de villégiature riveraine et récréo-fluviale et voir même offrir une harmonie et une continuité entre les deux projets;

Considérant que l'existence du chemin de Lac-Sainte-Marie via lequel sera l'accès projeté favorisera la consolidation des infrastructures municipales.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu de :

Appuyer la demande d'autorisation présentée par Mme Line Lachapelle auprès de la CPTAQ concernant sa demande d'autorisation d'aliénation (lotissement) d'une partie de son terrain dans la zone agricole provinciale décrétée en vue d'un futur ensemble résidentiel sur la partie de son terrain situé aux abords de la rivière Gatineau et d'autoriser une utilisation à d'autres fins que l'agriculture;

Que copie de cette résolution soit acheminée à Madame Line Lachapelle, à M. Guy Grégoire, représentant la propriétaire ainsi qu'à la CPTAQ.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-242 Journal des achats

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'adopter le journal des achats de la période du mois d'août au montant total de 189 152.90 \$. La vérification des comptes a été effectuée par les personnes suivantes du conseil municipal : Madame Cheryl Sage-Christensen et Monsieur Richard Léveillé.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-243 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes du 1^{er} au 28 août 2021 au montant de 107 041.34 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-244 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 août 2021 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-245 Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'effectuer des travaux de réfection du chemin Lac-Sainte-Marie

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie doit souvent contacter la direction régionale de l'Outaouais du MTQ pour qu'une équipe soit déployée pour réparer les nids de poule et, durant la saison hivernale,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

pour drainer l'eau qui s'accumule complètement sur la voie de droite en direction nord.

Considérant que malgré les visites hebdomadaires du MTQ pour réparer le chemin Lac-Sainte-Marie au courant des dernières années, son état actuel est lamentable et met en péril la sécurité des usagers en raison du contournement des obstacles de ce chemin.

Considérant qu'une partie de ce chemin est terriblement endommagé dans le périmètre urbain de la municipalité de Lac-Sainte-Marie et que ce chemin requiert des travaux de réfection majeurs à partir de la rue Henri jusqu'à l'intersection du chemin Lac-Sainte-Marie et du chemin Lac-Vert.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu de demander au MTQ d'effectuer des travaux de réfection majeurs sur l'ensemble du chemin de Lac-Sainte-Marie situé dans le périmètre urbain et ce, dans le but d'assurer la sécurité publique des usagers.

Transmettre cette résolution à Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-246 Rémunération du personnel lors des élections municipales 2021

Considérant que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce afin de faciliter le déroulement des élections générales municipales 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de :

Autoriser la rémunération suivante:

- Rémunération du président d'élection : selon la rémunération établie par le Directeur des élections du Québec (DGEQ);
- La secrétaire d'élection : les $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président d'élection;
- L'adjointe au président d'élection : la $\frac{1}{2}$ de la rémunération totale du président d'élection;
- Scrutateur : 25\$ / heure;
- Secrétaires du bureau de vote : 23\$ / heure;
- PRIMO : 20\$ / heure;
- Président de la table vérification : 25\$ / heure;
- Membres de la table de vérification : 23 \$ / heure;

Que toute personne qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.

Que toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle pour assister à une séance de formation. Cette rémunération est égale à celle prévue pour chaque heure où elle exerce sa fonction.

Le président demande le vote.

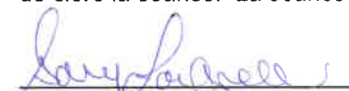
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

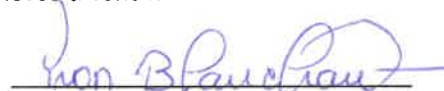
Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2021-09-247 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h54.


Gary Lachapelle,
Maire


Yvon Blanchard,
Directeur général, secrétaire-trésorier